



garde d'un enfant de 13 ans chez un invalide type 2

Par **micelles**, le **21/02/2011** à **15:22**

nous nous sommes séparés mon mari et moi même il y a maintenant 2 ans et demi et d'un commun accord il me donne 560€/mois pour nos filles car nous en avons deux ainsi que leur garde(500€ pension alimentaire et 60€ en prestation compensatoire) et tout ça sans avocat. trois mois après que je sois partie du domicile conjugal il tombe gravement malade (insuffisance cardiaque sévère), je fais bien sûr tout mon possible pour l'aider, les courses, la cuisine, je l'emmène voir ses médecins ect...mais il ne souhaite pas que l'on revienne ensemble et va vivre chez sa mère pendant 1 an, puis revient chez lui avec des problèmes psychologiques créés par sa maman (selon lui) il va donc voir un psy pendant une longue période et décide un beau jour d'arrêter de voir le psy et commence à m'appeler 50 fois par jour puis se raboche avec sa mère, jusqu'au moment où ma fille de 13 ans me dit qu'elle veut aller habiter chez son père soit disant pour m'être de la distance entre nous car dit elle c'est comme ça qu'elle s'est plus rapprochée de son père donc elle se rapprochera plus de moi si elle s'en va (c'est une ado). Je me dis qu'elle doit se sentir mal avec moi donc je lui pose la question et là elle me dit que non qu'elle m'aime que parfois je suis dure avec elle parce que c'est vrai j'aime qu'elle face ses devoirs bref tout un tas de bêtises qu'elle me dit, alors je me pose une question:

ma fille âgée de 13 ans peut elle aller chez mon mari sachant qu'il est en invalidité?

Je voudrais aujourd'hui demander le divorce mais je ne sais comment m'y prendre car je vois bien que je me mettrai sûrement ma fille à dos mais vu la situation mentale de mon mari je n'ai pas d'autre solution (de plus il est très dur de prouver l'instabilité d'une personne)

Par **Domil**, le **21/02/2011** à **15:28**

L'invalidité n'empêche pas forcément de pouvoir s'occuper de son enfant.
Si vous voulez demander le divorce, allez voir un avocat.

Par **micelles**, le **21/02/2011** à **16:23**

même la catégorie 2 en invalidité (il n'a pas le droit de conduire ni de travailler) cependant il fait du quad, avec ses copains, boit de l'alcool il s'est remis à fumer et passe souvent ses journées me dit il à aider ses amis; c'est là que je me demande comment va t il faire avec 700€ de pension pour éduquer sa fille, l'emmener à l'école, ses sorties, les bobos de tous les

jours.

Je lui ai laissé la maison et tout qu'il y avait dedans mais je me pose une question comment fait il pour payer la pension etant donné qu'il touche que 700€/mois...